

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains**

chargée de l'examen du préavis PR21.44.PR

concernant

**la création d'une société anonyme pour développer la construction
de centrales solaires dans la région yverdonnoise ainsi que l'étude,
la construction, le financement et l'exploitation d'installations
relatives à la mobilité électrique**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 29 novembre 2021, le 10 janvier et 14 février 2022.

Elle était composée de Mesdames Sophie MAYOR, Marisa PARDO excusée et remplacée par M. Ervin SHEU, Raluca VILLARD, et Messieurs Laurent ROQUIER, Ramzi KAROUI, excusé le 14 février, Juan Antonio RAMIREZ, Younes SEGHROUCHNI et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de MM. Pierre DESSEMONTET, Syndic, et Fabrice WEBER, chef du Service des finances. Une présentation complète du projet a été réalisée, le 10 janvier par MM. Benoist GUILLARD, Municipal, Pierre-Alain KREUTSCHY et Stéphane THUILLARD, représentants du Service des énergies. Nous les remercions pour les compléments d'explications et réponses à nos questions.

En préambule, la Commission des finances regrette que le préavis initial présenté à notre Conseil ne traite que de manière très sommaire le volet financier de l'opération. Sur la base de la séance du 10 janvier dernier, le Service des énergies a proposé la réalisation d'un business financier avec remise à la COFI pour le 28 janvier 2022, copie a également été adressée au Président de la commission ad hoc chargée du traitement du préavis. La Commission des finances souligne au travers de ce rapport la réactivité du SEY pour l'établissement de ce document et le remercie.

La nouvelle société n'aura ni locaux, ni employés, des charges d'exploitation représentant 0.9 % du chiffre d'affaires seront facturées. De plus des charges d'administration fixes de l'ordre de KCHF 24' et variables (KCHF 200' en 2033) permettront de faire face aux charges inhérentes à la nouvelle structure.

Sur la base de l'axe de développement choisi par la société avec un taux de pénétration du marché d'environ 30 %, Y-Solaire SA va devoir recourir à un financement externe pour un montant maximum de l'ordre de KCHF 1'000' à l'horizon 2036 avec un remboursement complet à fin 2042.

Au niveau du chiffre d'affaires, l'axe de développement prévoit une progression régulière pour atteindre en 2043 un montant de KCHF 1'344' avec un EBITDA (résultat avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements) de KCHF 820'.

A noter encore, qu'aucun dividende, n'est servi aux actionnaires, donc à la Commune d'Yverdon-les-Bains, pour les apports de fonds initiaux avant 2043.

La Commission des finances se pose la question sur l'importance des fonds propres investis dans la nouvelle structure en regard tant de l'endettement futur que de son chiffre d'affaires prévisionnel ? En effet, l'apport de fonds propres semble élevé en regard des fonds empruntés par la future société.

De plus, au vu de développement futur, ne serait-il pas opportun de gérer ce projet, de manière autonome, en interne du SEY en lieu et place de la constitution d'une entité juridique séparée avec recours à des mandataires pour la réalisation des projets ?

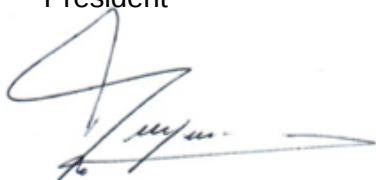
Vœux :

- La Commission des finances réitère le vœu que lorsque notre Conseil doit valider des engagements financiers importants, le préavis contienne un plan financier complet permettant ainsi d'avoir une maîtrise de ses enjeux.
- Elle invite la Municipalité à réfléchir sur les deux questions mentionnées en aval de ce rapport avant de signer tout acte lié à la création d'Y-Solaire SA et d'en informer notre Conseil en cas de changement de stratégie.

Conclusions :

En conclusion, la Commission des finances vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à une majorité relative mais sans opposition de ses membres d'accepter le préavis PR21.44PR tel que présenté par la Municipalité.

Olivier Jaquier
Président



Yverdon-les-Bains, le 17 février 2022